

GUIDE DE REDACTION DES PRESCRIPTIONS PERSONNALISEES EN SOINS PALLIATIFS

24^{ème} CONGRES DE LA SFAP - MARSEILLE
19-20-21 Juin 2018

CONTEXTE :

Notre pratique professionnelle nous a amenés à nous interroger sur les difficultés de rédaction et d'application des prescriptions anticipées personnalisées en soins palliatifs, quel que soit le lieu d'exercice. La volonté d'élaborer un outil destiné à la fois aux médecins et aux infirmiers fait suite à plusieurs rencontres du groupe et étayé par l'éclairage d'un juriste

DEFINITION :

Prescription médicale personnalisée, rédigée à l'avance en fonction des symptômes potentiels, personnalisée et réévaluable en fonction de l'évolution de l'état du patient.

CADRE LEGISLATIF :

Article R4311-14 :

L'infirmier ou l'infirmière est habilité, en l'absence du médecin, « après avoir reconnu une situation comme relevant de l'urgence ou de la détresse psychologique », à mettre en œuvre des protocoles de soins d'urgence, préalablement écrits, datés et signés par le médecin responsable ».

Article R4311-8 :

L'infirmier ou l'infirmière est habilité à entreprendre et à adapter les traitements antalgiques, dans le cadre des protocoles préétablis, écrits, datés et signés par un médecin. Le protocole est intégré dans le dossier de soins infirmiers.

Pré requis:

INFORMATION

Patient
Personne de confiance
Famille

Recueil des directives anticipées
Signalement SAMU...
Concertation médecin traitant et équipes référentes

Qui est concerné :

- Patient adulte soins palliatifs à domicile ou en structure
- Médecins référents
- IDE
- Pharmacien

Modalités de prescription :

- Nom, nom de jeune fille, prénom, date de naissance.
- Tenir compte du traitement en cours.
- Quel type de symptômes en précisant le degré de gravité du symptôme douleurs, nausées-vomissements, encombrement, dyspnée, agitation, anxiété, hyperthermie, épilepsie, détresse respiratoire, hémorragie...
- Nom du médicament, préciser si c'est à délivrance hospitalière dosage voie d'administration, renouvellement, dose maximale/24h, durée de validité mentionner soins palliatifs sur la prescription.
- Penser à anticiper la voie injectable en cas de troubles de la déglutition.

PRESCRIPTION ANTICIPEE PERSONNALISEE EN SOINS PALLIATIFS

PAP

Modalités d'administration

- Evaluation clinique
- En l'absence du médecin appliquer la pap
- Evaluer l'efficacité, traçabilité dans le dossier patient
- Informer le médecin traitant et ou prescripteur de la mise en place de la pap
- Si difficulté ou besoin de conseil
Contacter : le prescripteur, l'équipe de soins palliatif du secteur (réseau/EMSP...) centre 15

Délai d'action selon la voie d'administration

orale : 30 à 60min
sub-linguale : 5 à 15min
sous-cutanée : 15 à 45min
intramusculaire : 15 à 30min
Intraveineuse : 5 à 15min

Exemple :

Mr x jean jacques né le 12/12/1932

En cas d'encombrement :

- arrêter ou diminuer l'hydratation (si en cours)
- réaliser par IDE une injection de scoburen 20mg/ml 1 amp par voie sous cutanée,
- renouveler 1h après si persistance du symptôme,
- jusqu'à 6 ampoules maximum/24h,
- à partir du 19/09/2017, pour une durée de 7 jours

Référence documentaire : Santé Service Bayonne et Région.

